

FLORENCE S.

Notaire assistante
SCP DIOT-DUDREUILH et REY (Lalinde)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Aujourd'hui notaire assistante, je suis en apprentissage de la fonction que j'exercerai à terme : celle de notaire.

Au travers des différents dossiers traités, je mets en application diverses branches du droit, notamment le droit immobilier, le droit fiscal, le droit des affaires et des sociétés et le droit de la famille. Entre réception des clients, recherches juridiques et rédaction des actes, je suis au cœur du système juridique et l'interlocutrice privilégiée pour apporter des solutions de droit et prévenir les conflits.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

Mon parcours n'a pas été en ligne droite. Une licence de droit, base de toute formation juridique. Une maîtrise (ou première année de master actuellement) en carrières judiciaires afin de garder une vue d'ensemble du juridique mais en faisant le choix du droit privé. Un Master 2 droit pénal. Ce dernier m'a permis d'approfondir un domaine juridique qui est souvent source de vocation et permet de mieux appréhender le droit qui est exercé dans les métiers de la police, de la gendarmerie ou de la magistrature en partie.

J'ai ensuite préparé plusieurs concours tout en complétant ma formation d'un Master 2 « pensée et régimes politiques ». La culture générale ne fait malheureusement pas partie des cursus juridiques de même que l'apprentissage de la note de synthèse, alors que ces deux épreuves existent dans tous les concours.

J'ai obtenu le concours de commissaire aux armées puis l'examen d'entrée au CRFPA (centre de formation des avocats).

Je me suis orientée vers un master 2 notarial. Après son obtention, j'ai passé le diplôme supérieur du notariat.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

Si mon envie d'exercer dans le milieu juridique a justifié mon inscription à la faculté de droit de l'UPPA, il est difficile avant la licence de se fixer sur la profession qui nous correspond et nous attire. La licence à Pau m'a permis d'acquérir les fondements et les principes encadrant le droit français. Théorique, cet enseignement est toutefois indispensable pour comprendre les racines de chaque matière juridique.

La licence permet, dans un premier temps, de comprendre la logique juridique et, dans un second temps, de faire une différence et donc un choix entre droit public et droit privé.